



CLUB DE VOILE DE MULHOUSE

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE



Labellisé ECOLE FRANÇAISE DE VOILE,
ECOLE DE SPORT, CLUB SPORT LOISIR

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Régate d'Automne**
Dates complètes : **13 Octobre 2024**
Lieu : **Plan d'eau de REININGUE**
Autorité Organisatrice : **Club de Voile de Mulhouse (CVM)**
Grade : **5B**

Préambule :

Prévention des violences et incivilités.

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. *Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).*

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. *Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.*

3. *Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.*

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon les prescription fédérales.
- 2.2 Les IC seront également disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
[Actualités – Club de Voile de Mulhouse \(cvmulhouse.asso.fr\)](http://actualites-clubdevoiledeMulhouse.cvmulhouse.asso.fr)

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.



CLUB DE VOILE DE MULHOUSE

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE



Labellisé ECOLE FRANÇAISE DE VOILE,
ECOLE DE SPORT, CLUB SPORT LOISIR

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes :

Intersérie Dériveur (IND) 5B
Intersérie Voile Légère (INVL) 5C

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger, un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne en remplissant le formulaire d'inscription avant le 12/10/2024 à 12h00.

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

[LISTE D'INSCRITS](#)

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :

Inscriptions au club-house le 13/10/2024 entre 8h30 et 9h30.

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : **13/10/2024 de 8h30 à 9h30**

8.3 Jours de course :

Date	Classe(s)
13/10/2024	Toutes

8.4 Nombre de Courses : **un maximum de 6 courses**

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **10h15**.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.

11. LIEU

11.1 **Une annexe à cet avis de course présente** le plan du lieu de l'épreuve.

12. LES PARCOURS

12.1 **Une annexe aux Instructions de Course** fournira les parcours qui pourront être décidés en fonction de l'orientation et de la force du vent le jour des courses

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

14.1 Le système de classement sera décrit dans l'IC : il ne diffère pas du système classement de l'annexe A des RCV

14.2 **2 courses** validées sont nécessaires pour valider la compétition.



CLUB DE VOILE DE MULHOUSE

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE



Labellisé ECOLE FRANÇAISE DE VOILE,
ECOLE DE SPORT, CLUB SPORT LOISIR

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

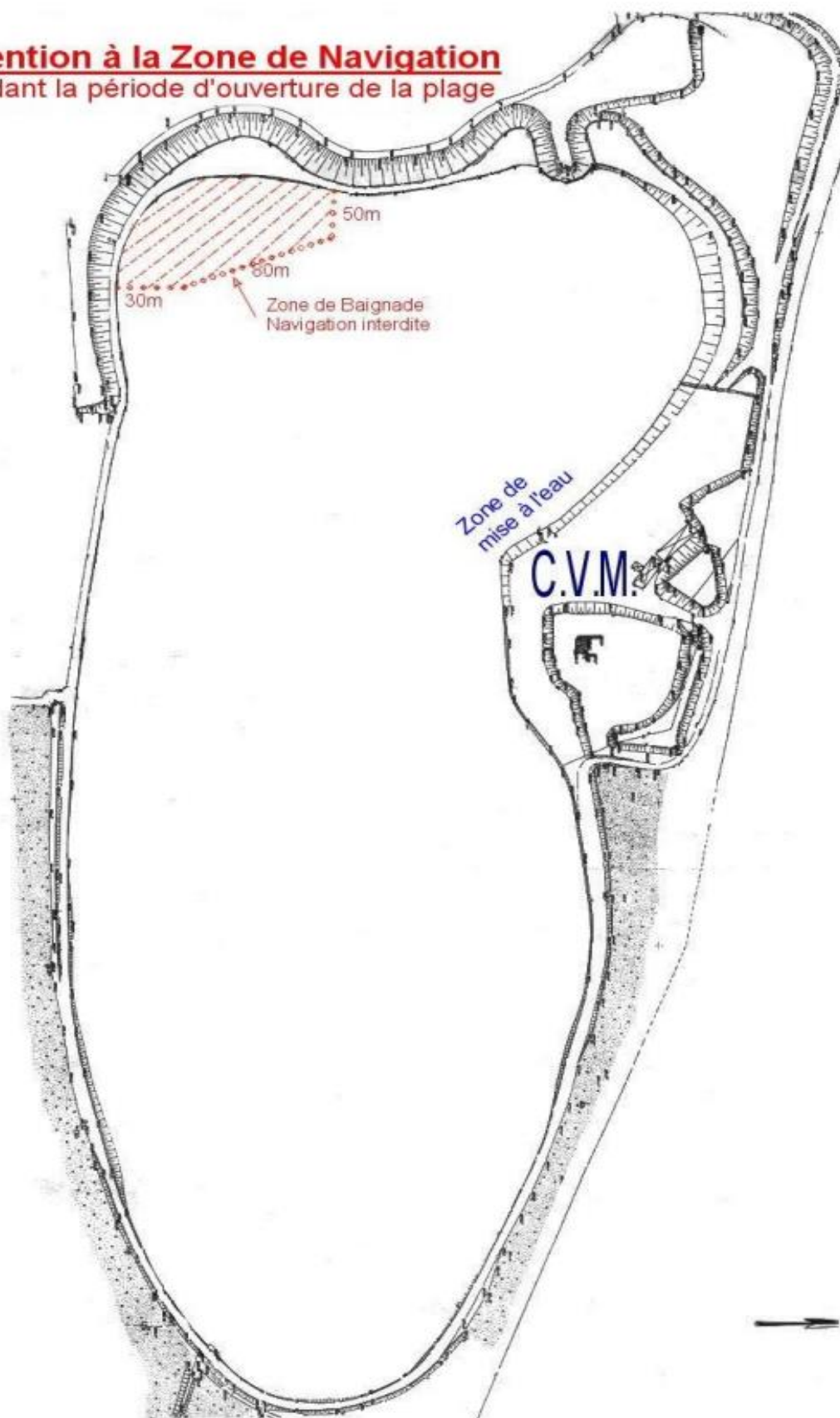
Les prix seront distribués comme suit : Des coupes seront remises aux gagnants de chaque intersérie, ou de groupe de classe qui pourront être définis en fonction du nombre d'inscrits et du type des bateaux.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, veuillez contacter : **Club de Voile de Mulhouse au 03 89 55 40 15**

ANNEXE ZONE DE COURSE

Attention à la Zone de Navigation
pendant la période d'ouverture de la plage



**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024**
Mise à jour juin 2022

Nom de la compétition : **Régate d'Automne**
Dates complètes : **13 octobre 2024**
Lieu : **Plan d'eau de REININGUE**
Autorité Organisatrice : **Club de Voile de Mulhouse (CVM)**
Grade : **5B**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **15 minutes** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **au club house du CVM**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **devant le club house**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
13 octobre 2024	Toutes les classes

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h15**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Des groupes de classement seront créés à l'initiative de l'Organisateur et du Comité de Course, notamment pour les dériveurs, si les sous-groupes ainsi créés, comptent un nombre suffisant d'au moins 5 bateaux chacun.

7.2 Les pavillons de classe sont :

INTERSERIE Dériveurs Slow	Pavillon : OPTI
INTERSERIE Dériveurs Fast	Pavillon : Laser
INTERSERIE Voile légère	Pavillon : 420

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est présenté en **Annexe ZONE DE COURSE**, publié avec l'Avis de course (AC).

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe PARCOURS**, des présentes IC.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont **des numéros de parcours de 1 à 5, affichés sur le bateau Comité**.

10. MARQUES

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bouée verticale de couleur ORANGE	Bouées verticales de couleur blanche	Il n'y aura pas de changement de parcours	Bouée verticale de couleur BLEU

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **ANNEXE ZONE DE COURSE**, publié avec l'Avis de course (AC).

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée (bouée bleue)**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour **toutes les classes**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classes	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Toutes	30 minutes	60 minutes	30 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **30 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **au bureau du CVM**.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **dans la grande salle du bâtiment administratif du CVM**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 **2 courses** doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

- Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- Quand **quatre** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information **avant 12h00**. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du Jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux *accompagnateurs*.

26. PRIX

Des coupes seront remises aux gagnants de chaque intersérie, ou de groupe de classe qui pourront être définis en fonction du nombre d'inscrits et du type des bateaux.

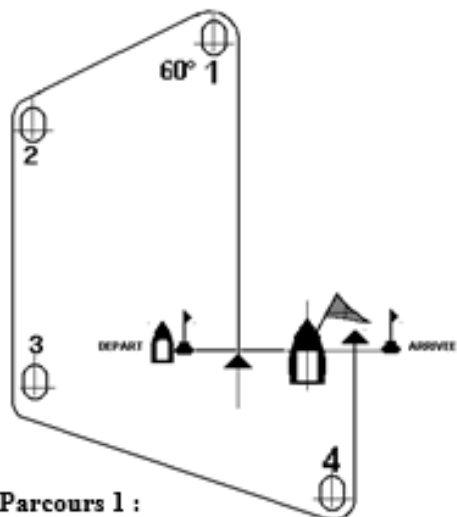
Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Norbert Martin**

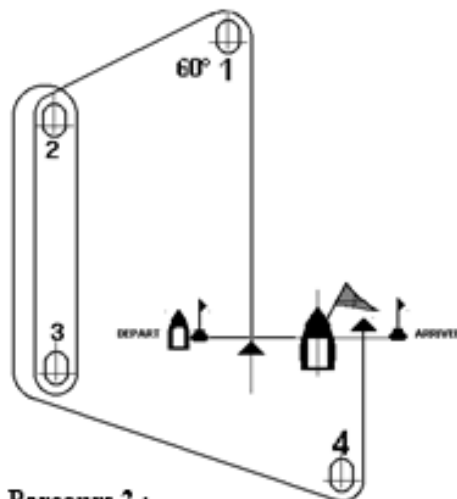
Présidente du jury : **Matthias Meyer**

ANNEXE PARCOURS

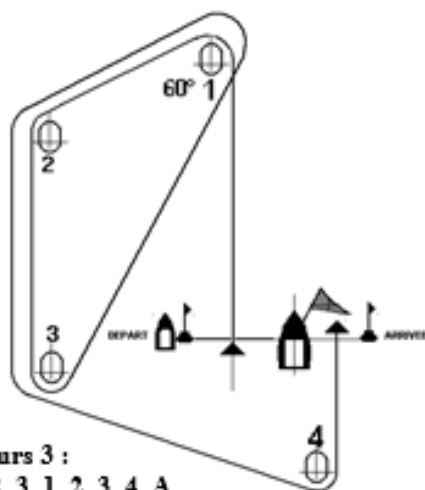
Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours



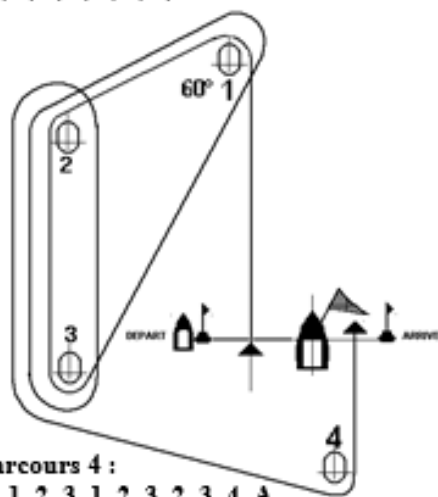
Parcours 1 :
D, 1, 2, 3, 4, A



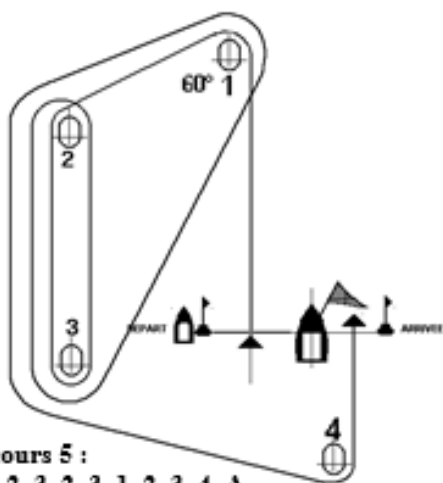
Parcours 2 :
D, 1, 2, 3, 2, 3, 4, A



Parcours 3 :
D, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 4, A



Parcours 4 :
D, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 2, 3, 4, A



Parcours 5 :
D, 1, 2, 3, 2, 3, 1, 2, 3, 4, A

